

Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 194-2020
Type d'intervention : Postulat
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2020.RRGR.250

Déposée le : 11.06.2020

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Walpoth (Bern, PS) (porte-parole)
Gasser (Bévilard, PSA)
Wildhaber (Rubigen, PS)

Cosignataires : 1

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 03.09.2020

N° d'ACE : 1216/2020 du 4 novembre 2020
Direction : Direction de l'instruction publique et de la culture
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Adoption**

Mesures de formation et d'intégration en faveur d'élèves issus de milieux défavorisés

Le Conseil-exécutif est chargé

1. d'élaborer une série de mesures en matière de formation et de participation qui permettent à tous les élèves issus de familles socialement défavorisées d'avoir accès à l'enseignement à distance ;
2. de garantir que les enfants qui ne bénéficient pas ou guère de soutien chez eux ou qui font face à des difficultés d'apprentissage soient suivis dans le cadre d'un mentorat et aient accès à l'enseignement à distance.

Développement :

Au début de la pandémie de coronavirus, les écoles bernoises ont suspendu l'enseignement présentiel pour le remplacer par un enseignement à distance, ce qui a aggravé les problèmes que rencontrent les enfants issus de familles socialement défavorisées.

Il n'est en effet pas possible de prendre part à l'enseignement à distance sans ordinateur. Or, les familles à faible niveau d'instruction, qui touchent un faible revenu, et les familles au passé migratoire ont beaucoup moins accès aux appareils numériques que le reste de la population. Elles n'ont souvent pas les moyens de financer un ordinateur et une connexion à Internet.

La fermeture des écoles en raison de la pandémie de coronavirus a aggravé ce problème. Même si une famille socialement défavorisée a un ordinateur, les enfants doivent souvent le partager avec leurs frères et sœurs et avec leurs parents. De plus, ces élèves vivent souvent dans de petits appartements où ils ne pouvaient pas étudier au calme pendant la pandémie.

Ainsi, les élèves qui peuvent étudier avec leurs parents et qui bénéficient de l'infrastructure technique requise ont été nettement avantagés par rapport aux enfants issus de familles socialement défavorisées, dont les parents ne peuvent pas s'occuper de leur scolarité. Lorsque les parents ne peuvent pas travailler à domicile, ne parlent pas allemand ou français et ne peuvent pas aider leurs enfants à faire leurs devoirs, les élèves sont souvent livrés à eux-mêmes lors de l'enseignement à distance. Il est donc crucial de mettre en place un mentorat pour eux.

Garantir l'égalité des chances à l'école constitue une tâche permanente, aussi lorsqu'il n'y a pas de pandémie. Or, il apparaît aujourd'hui que l'enseignement à distance creuse le fossé entre les bons élèves et les moins bons élèves. Si nous n'agissons pas rapidement, la situation va s'aggraver, ce qui aura de graves conséquences pour les enfants concernés. Le risque est grand qu'ils subissent des désavantages durables à un stade ultérieur de leur vie.

C'est pourquoi nous demandons l'élaboration d'une série de mesures en matière de formation et de participation qui permettent aux élèves issus de familles socialement défavorisées d'avoir accès à l'enseignement à distance. Il est important que les enfants qui ne bénéficient pas ou guère de soutien chez eux ou qui font face à des difficultés d'apprentissage aient accès à des appareils numériques et soient suivis dans le cadre d'un mentorat pour apprendre à utiliser ces appareils correctement.

Motivation de l'urgence : Meilleure préparation en vue d'une deuxième vague de coronavirus ou d'autres situations qui requièrent un enseignement à distance.

Réponse du Conseil-exécutif

Les auteurs du postulat chargent le Conseil-exécutif d'étudier la mise en œuvre de mesures pour permettre aux élèves issus de familles socialement défavorisées ou ayant des difficultés d'apprentissage d'accéder à l'enseignement à distance.

Selon une étude réalisée par l'*Institut für Bildungsmanagement und Bildungsökonomie* (IBB) de la Haute école pédagogique de Zoug¹, qui a déjà été publiée pendant la période de fermeture des écoles, ce sont surtout l'autonomie des élèves et la qualité de l'enseignement qui sont importantes pour que les élèves progressent. Les ressources disponibles à la maison (p. ex. équipement technique et soutien des parents) ont une influence secondaire à cet égard.

Par ailleurs, les élèves qui ont encore des connaissances insuffisantes de la langue d'enseignement auraient aussi pu être désavantagés du fait de leurs lacunes dans ce domaine.

Point 1

Les auteurs du postulat partent du principe que l'enseignement à distance pratiqué pendant le confinement a eu lieu exclusivement ou principalement en ligne.

Or, les expériences réalisées dans les écoles de mars à juin 2020 révèlent que nombre d'enseignants et d'enseignantes ont principalement travaillé de manière traditionnelle et sans recours à des outils numériques pendant la période d'enseignement à distance, et ce en particulier à l'école enfantine et au primaire, mais parfois aussi au degré secondaire I. Ainsi, les élèves se sont vu remettre des documents de travail sous forme papier. En outre, les enseignants et enseignantes ont apporté leur soutien aux élèves non seulement de manière collective via des plateformes de communication en ligne, mais aussi de manière individuelle par téléphone.

¹ « Lernen in Zeiten der Corona-Pandemie. Die Rolle familiärer Merkmale für das Lernen von Schüler*innen : Befunde vom Schul-Barometer in Deutschland, Österreich und der Schweiz », Stephan Gerhard Huber & Christoph Helm (2020), <https://www.waxmann.com/?elD=texte&pdf=4231OpenAccess02.pdf&typ=zusatztext> (en allemand)

Ce sont les communes qui sont responsables des infrastructures des écoles. Ces dernières années, elles ont beaucoup investi dans du matériel et des réseaux performants. L'utilisation intensive de l'informatique pendant l'enseignement à distance a mis en lumière des points forts et des points faibles. Les communes ont réagi et entamé des améliorations.

A l'instar des auteurs du postulat, le Conseil-exécutif estime que garantir l'égalité des chances constitue un objectif essentiel de l'école obligatoire. Dès lors, l'enseignement à distance et les expériences réalisées à cet égard feront l'objet de discussions lors des entretiens de bilan et de controlling que les inspections scolaires vont bientôt mener avec toutes les écoles, et ce également en termes d'implications pour le quotidien scolaire ordinaire.

Dans l'optique de motifs qui rendraient l'enseignement à distance nécessaire, il convient d'étudier dans quelle mesure et sous quelle forme garantir l'accès à l'enseignement en ligne.

Il est notamment nécessaire que les classes et les élèves soient suffisamment équipés d'appareils numériques.

Point 2

Les expériences réalisées de mars à juin 2020 permettent de conclure que les enseignants et enseignantes ont dans l'ensemble très bien assumé leurs responsabilités en ce qui concerne les progrès à réaliser par leurs élèves. Grâce à des contacts réguliers et directs, ils savaient quels élèves devaient travailler dans des conditions plus difficiles et ils ont trouvé des solutions créatives pour remédier aux problèmes. Cependant, ils ont parfois eu du mal à prendre contact avec certains élèves et ont mis du temps pour y parvenir. Par ailleurs, il ressort de l'étude susmentionnée que les enseignants et enseignantes ont soutenu plus intensément les élèves qui en avaient besoin que les élèves autonomes et capables de s'autoréguler. La collaboration entre les maîtres et maîtresses de classe et les spécialistes de la pédagogie spécialisée est à ce titre déterminante en la matière.

Les écoles ont dû organiser l'enseignement à distance d'un jour à l'autre et sans y être préparées. Elles ont relevé ce défi avec beaucoup d'engagement et de sens des responsabilités. Pendant le confinement, elles ont réalisé nombre d'expériences importantes en ce qui concerne la tenue de l'enseignement à distance et ont aussi considérablement accru leurs connaissances dans le domaine du numérique. Le Conseil-exécutif est convaincu que ces expériences et ces connaissances les aideront à gérer des situations similaires avec détermination. Il en va de même pour les élèves et les parents. Sur la base des résultats des entretiens de bilan et de controlling mentionnés au point 1, il faudra toutefois étudier dans quelle mesure il est possible d'utiliser ou de transférer les moyens à disposition pour le développement de l'école et de l'enseignement dans la perspective d'une nouvelle période d'enseignement à distance, voire s'il est nécessaire de les renforcer.

Destinataire
– Grand Conseil